



## Vacance d'hiver

-----  
Par vigilman

En CDI 120 h 00 depuis 2 ans dans une société de gardiennage , j'a' posé ma semaine de congé payé du 24 décembre au 31 décembre , je vois que du 1 au 23 décembre j'ai 134 h 00 de vacation a effectuer c'est normale ou il y'a anguille sous roche ? je précise que dans ma société que tu face 120 ou 151 h 00 le salaire reste toujours a 950 euro pour un contrat 120 H00 , ils parle de modulation d'horaire mes il n'y a rien sur mon contrat